

**Conservatoire National des Arts et Métiers**  
**AVIS DE RECRUTEMENT EXTERNE SANS CONCOURS**  
**D'ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION**

En application de l'article 51 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et formation du ministère de l'éducation nationale, des recrutements externes sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation des établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche auront lieu, au titre de l'année 2017, dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements publics administratifs sous la responsabilité des présidents ou des directeurs de ces établissements.

Ces recrutements sont organisés par branche d'activité professionnelle et par emploi type.

Au titre du Conservatoire national des arts et métiers, le nombre de postes à pourvoir est fixé à un poste :

- **ADT 2C externe en gestion administrative (BAP J)**

Conditions d'inscription

Les candidats doivent remplir les conditions d'entrée dans la fonction publique :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un état de la communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen
- jouir de leurs droits civiques
- ne pas avoir de mentions inscrites au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions
- être en position régulière au regard du code du service national
- être apte physiquement à l'exercice des fonctions
- pas de condition de diplôme.

Modalités d'inscription

Les dossiers de candidature sont constitués d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ainsi que d'une copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Ils doivent être adressés à :

*Cnam*  
*DRH / Service du développement des compétences et des parcours professionnels*  
*Case courrier 4DGS03*  
*Clément Barge*  
*292 rue Saint-Martin*  
*75003 Paris*

L'administrateur général arrête la création d'une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement.

La commission de sélection examine les dossiers de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus.

**La date limite d'envoi des dossiers de candidature est fixée au 28 avril 2017**, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats retenus seront convoqués **par courrier pour un entretien entre le 29 mai et le 2 juin 2017**.

Pour tout renseignement complémentaire, vous devez vous adresser à :  
Clément Barge / [drh.formation-concours@cnam.fr](mailto:drh.formation-concours@cnam.fr)